

AVIS DE RECOURS COLLECTIF  
AUTORISÉ PAR LE TRIBUNAL

## **Vous avez fait financer un achat chez Meubles Léon? Vous êtes peut-être membre de ce recours collectif**

- Le 19 novembre 2009, Option consommateurs a entrepris un recours collectif contre Meubles Léon au sujet des frais annuels de 21 \$ facturés pour les programmes de financement de type « achetez maintenant, payez plus tard ». Option consommateurs estime que Meubles Léon a donné des informations trompeuses lors de la promotion de son programme de financement.
- Le 21 juin 2012, la Cour supérieure a autorisé Option consommateurs à entreprendre un recours collectif contre Meubles Léon.
- **Ce recours peut avoir des conséquences sur vos droits, que vous agissiez ou non. Veuillez lire attentivement cet avis.**

<b>VOS DROITS RELATIVEMENT À CE RECOURS :</b>	
<b>VOUS EXCLURE</b>	Si vous vous excluez, vous n'obtiendrez aucun paiement si une entente intervient entre les parties ou si le tribunal rend une décision finale en faveur d'Option consommateurs. Cette option vous permet de poursuivre vous-même Meubles Léon pour les frais d'adhésion annuels facturés dans le cadre du programme de financement.
<b>NE RIEN FAIRE</b>	Si vous êtes membre du groupe et que vous êtes d'accord avec l'objet de la poursuite contre Meubles Léon, vous n'avez rien à faire pour participer à ce recours.

- Ces droits – **et la date limite pour les exercer** - sont expliqués dans cet avis.

## CONTENU DU PRÉSENT AVIS

INFORMATION	DE	BASE	p. 3
.....			
Explications sur le recours collectif.			
LES MEMBRES DU			p. 3
GROUPE.....			
Pour savoir si vous êtes membre du groupe.			
S'EXCLURE			p. 4
.....			
Comment s'exclure du recours collectif et pourquoi on voudrait le faire.			
LES AVOCATS			p. 5
.....			
Pour en savoir plus long sur les avocats qui représentent les membres du recours et comment ils seront payés.			
OBTENIR PLUS D'INFORMATION			p. 6
.....			
La marche à suivre pour obtenir plus d'information.			

### DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ OPTION CONSOMMATEURS  
AU 1 888 412-1313 OU  
VISITEZ  
[www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)

CONTACTEZ LE CABINET D'AVOCATS BELLEAU LAPOINTE  
AU 1 888 987-6701 OU  
VISITEZ [www.recourscollectif.info](http://www.recourscollectif.info)

## INFORMATION DE BASE

### 1. Pourquoi cet avis vous est-il remis?

Le 21 juin 2012, la Cour supérieure a autorisé Option consommateurs à entreprendre un recours collectif contre Meubles Léon. Cet avis explique le fonctionnement du recours collectif, qui est membre du groupe et quels sont ses droits.

### 2. Quel est l'objet de ce recours collectif?

Option consommateurs a entrepris un recours collectif contre Meubles Léon au sujet des frais d'adhésion annuels facturés dans le cadre du programme de financement de type « achetez maintenant, payez plus tard ». Option consommateurs estime que Meubles Léon a fait de fausses représentations lors de la promotion de son programme de financement. L'organisme reproche à Meubles Léon d'avoir utilisé des slogans, tels que « *Vous ne payez absolument rien! Pas même les taxes! Pour X mois!* », « *Plus! Ne payez pas pour X mois!* », « *Prenez 36 mois pour payer! Pas d'acompte! Pas d'intérêt! Et 36 versements égaux!* » alors que dans les faits, l'acheteur qui se prévaut de ce programme de financement doit acquitter des frais d'adhésion annuels.

Le recours collectif vise à rembourser aux membres du groupe les frais annuels et les intérêts qu'ils ont payés sur ces frais. Il vise également à obtenir un remboursement de 100 \$ par client ainsi que le paiement de dommages et intérêts punitifs de 1 million de dollars.

### 3. Pourquoi s'agit-il d'un recours collectif ?

Dans un recours collectif, une personne appelée « représentante du groupe » intente une poursuite judiciaire au nom de tous ceux qui ont le même problème et qu'on appelle le « groupe ». Option consommateurs représente tous les membres du groupe. Un recours collectif permet au tribunal de régler la question en litige pour tous les membres du groupe, sauf ceux qui choisissent de s'exclure du groupe.

## LES MEMBRES DU GROUPE

### 4. Qui est membre du groupe ?

Vous êtes membre du groupe si :

- Vous avez acheté au Québec un bien ou un service de Meubles Léon, ET
- Vous avez souscrit à un programme de financement de type « achetez maintenant, payez plus tard », ET

#### DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ OPTION CONSOMMATEURS  
AU 1 888 412-1313 OU  
VISITEZ  
[www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)

CONTACTEZ LE CABINET D'AVOCATS BELLEAU LAPOINTE  
AU 1 888 987-6701 OU  
VISITEZ [www.recourscollectif.info](http://www.recourscollectif.info)

- On vous a facturé des frais annuels.

#### **5. Que dois-je faire pour participer à ce recours ?**

**Si vous êtes membre du groupe et que vous êtes d'accord avec l'objet de la poursuite contre Meubles Léon, vous n'avez rien à faire pour participer à ce recours.**

#### **6. Puis-je intervenir dans la procédure de ce recours collectif ?**

Oui. Si vous êtes membre du groupe et que vous en faites la demande, le tribunal pourrait vous permettre d'intervenir dans la procédure judiciaire s'il juge votre intervention utile au groupe. Une intervention est utile si, par exemple, elle vise à soutenir la demande d'Option consommateurs ou à appuyer ses allégations. Si vous intervenez, vous pourriez devoir vous soumettre à un interrogatoire à la demande de Meubles Léon et payer des frais judiciaires.

#### **S'EXCLURE**

**Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne désirez pas être lié par le recours collectif, vous devez prendre des mesures pour vous exclure du groupe. Cela pourrait être le cas si vous pensez pouvoir obtenir plus d'argent en poursuivant Meubles Léon vous-même, ou pour toute autre raison.**

#### **7. Qu'est-ce qui arrive si je m'exclus ?**

Si vous vous excluez :

- 1) Vous conservez le droit de poursuivre vous-même Meubles Léon au sujet frais d'adhésion annuels facturés dans le cadre du programme de financement;
- 2) Vous ne pourrez pas recevoir le paiement d'une indemnité si le tribunal rend une décision finale en faveur d'Option consommateurs ou si une entente est conclue;
- 3) Vous ne serez pas lié par tous les jugements rendus par le tribunal dans ce recours.

#### **8. Qu'est-ce qui arrive si je ne m'exclus pas ?**

Si vous ne vous excluez pas :

- 1) Vous renoncez au droit de poursuivre vous-même Meubles Léon ;
- 2) Vous pourriez recevoir le paiement d'une indemnité si le tribunal rend une décision finale en faveur d'Option consommateurs ou si une entente est conclue;

#### **DES QUESTIONS ?**

CONTACTEZ OPTION CONSOMMATEURS  
AU 1 888 412-1313 OU  
VISITEZ  
[www.option-consummateurs.org](http://www.option-consummateurs.org)

CONTACTEZ LE CABINET D'AVOCATS BELLEAU LAPOINTE  
AU 1 888 987-6701 OU  
VISITEZ [www.recourscollectif.info](http://www.recourscollectif.info)

3) Vous serez lié par les jugements rendus par le tribunal dans ce recours.

### 9. Comment puis-je m'exclure ?

Vous devez faire parvenir une lettre au greffier du tribunal. Cette lettre doit comporter les renseignements suivants :

- Le numéro de dossier du recours collectif : 500-06-000486-098
- Vos nom et prénom, adresse et numéro de téléphone
- Votre déclaration : « Je suis membre du groupe et je désire m'exclure du recours collectif »
- Votre signature

**Votre lettre doit être acheminée par courrier recommandé ou certifié avant le 11 octobre 2016 à l'adresse suivante :**

Grefe de la Cour supérieure du Québec  
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL  
Dossier no 500-06-000486-098  
1, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.120  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

### LES AVOCATS

### 10. Est-ce que je suis représenté par un avocat dans cette affaire ?

Oui. Le cabinet d'avocats Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l., représente les membres du groupe. Voici comment les joindre :

#### **Belleau Lapointe**

306, Place d'Youville bureau B-10  
Montréal (Québec)  
H2Y 2B6

Numéro sans frais : 1 888 987-6701

Téléphone : 514 987-6700

Courriel : [info@belleaulapointe.com](mailto:info@belleaulapointe.com)

### 11. Y a-t-il des frais pour les membres du recours collectif?

Non. Il n'y a aucun frais pour les membres du groupe, sauf s'ils font une intervention dans le cadre du recours collectif (voir question 6).

Si Option consommateurs gagne le litige contre Meubles Léon ou si une entente est conclue entre les parties, les avocats d'Option consommateurs demanderont le paiement de leurs

#### **DES QUESTIONS ?**

CONTACTEZ OPTION CONSOMMATEURS

AU 1 888 412-1313 OU

VISITEZ

[www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)

CONTACTEZ LE CABINET D'AVOCATS BELLEAU LAPOINTE

AU 1 888 987-6701 OU

VISITEZ [www.recourscollectif.info](http://www.recourscollectif.info)

honoraires et le remboursement de leurs frais. Généralement, ces honoraires et ces frais, s'ils sont approuvés par la Cour, sont payés à même les sommes obtenues de l'entreprise poursuivie pour le compte des membres du groupe.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### 12. Comment puis-je obtenir plus d'information?

Consultez le texte du jugement autorisant le recours collectif publié sur les sites Internet suivants ou appelez les avocats d'Option consommateurs, le cabinet Belleau Lapointe, au 1 888 987-6701 :

- Option consommateurs :  
[http://www.option-consommateurs.org/avocats/recours\\_collectifs/75/](http://www.option-consommateurs.org/avocats/recours_collectifs/75/)
- Les avocats d'Option consommateurs, le cabinet Belleau Lapointe :  
[www.recourscollectif.info/fr/dossiers/leon/](http://www.recourscollectif.info/fr/dossiers/leon/)

Si vous avez des questions, vous pouvez aussi appeler ou écrire à Option consommateurs ou à ses avocats, le cabinet Belleau Lapointe :

#### **Option consommateurs**

Maison du développement durable  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 440  
Montréal (Québec)  
H2X 3V4

Numéro sans frais : 1 888 412-1313  
Téléphone : 514 598-7288  
Courriel : [info@option-consommateurs.org](mailto:info@option-consommateurs.org)

#### **Belleau Lapointe**

306, Place d'Youville bureau B-10  
Montréal (Québec)  
H2Y 2B6

Numéro sans frais : 1 888 987-6701  
Téléphone : 514 987-6700  
Courriel : [info@belleaulapointe.com](mailto:info@belleaulapointe.com)

La référence de ce dossier de recours collectif est :

Option consommateurs et Chantal Noel de Tilly c. Meubles Léon Ltée, No 500-06-000486-098, Cour supérieure du Québec, district de Montréal.

#### **DES QUESTIONS ?**

CONTACTEZ OPTION CONSOMMATEURS  
AU 1 888 412-1313 OU  
VISITEZ  
[www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)

CONTACTEZ LE CABINET D'AVOCATS BELLEAU LAPOINTE  
AU 1 888 987-6701 OU  
VISITEZ [www.recourscollectif.info](http://www.recourscollectif.info)